

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital après que les constatations légales eurent été faites.

Taille 1 m. 70, jaquette et gilet drap noir, pantalon drap gris foncé, chaussures élastiques, chaussettes laine bleue, chemise à raies bleue, blanc et rouge. Cheveux et sourcils châtain foncé, imberbe, parait de 25 à 30 ans.

On a trouvé dans les poches des vêtements un porte-monnaie.

Lundi soir, plusieurs personnes étaient déjà venues à l'hôtel-Dieu pour le voir, mais aucune d'elles ne l'a reconnu.

Logements insalubres. — La commission d'assainissement des logements insalubres se réunira le mercredi 8 mai à 4 heures du soir à l'hôtel-de-Ville, salle des adjudications.

Ordre du jour: 1 Procès-verbal de la séance du 4 avril 1895. — 2 Communication des rapports. — 3 Visites.

Œuvre de bienfaisance. — La soirée organisée par un groupe de la Libre-Pensée, aura lieu le 12 mai, la chanson «*Parlé de Maître*» est en vente au prix de 10 centimes chez le citoyen Charles Stienne, rue Decrême, où aura lieu ladite soirée.

Homonymie. — Le nommé Jules Luc, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, 40, présent le public, qu'il n'a rien de commun avec son homonyme, arrêté pour atteinte à la morale publique.

Avls. — Ceux qui désireraient les services des *Trois-Huit* et *Châtard*, ainsi que la chorale du *Travailleur*, peuvent s'adresser pour le demi-gros et le détail, Grande-Rue, 13.

TOURCOING

LES MAUVAISES HABITUDES

du Conseil des Prud'hommes

Le Conseil des Prud'hommes de notre ville donne aux travailleurs de très curieuses habitudes. C'est ainsi qu'à chaque fois que des travailleurs sont en désaccord avec leur patron, le conseil les envoie trouver ce dernier afin de lui demander s'il a toujours envers eux les mêmes sentiments. Cette vaine au patron est répétée plusieurs fois pendant les jours qui précèdent les réunions des membres du bureau de conciliation.

Une nouvelle preuve de l'existence de cette habitude ridicule vient d'être donnée. On sait que trois ouvriers, employables de s'être mis en grève, ont été, récemment à la porte de l'atelier où ils travaillaient. Ces ouvriers ont décidé d'appeler leur patron devant le bureau de conciliation. A cet effet, les lettres de convocation ont été rédigées, conformément à la loi, et ont été prochainement, les parties en désaccord se sont entendues. Une solution a été trouvée pour ou contre les grévistes.

En conclusion, les travailleurs devraient attendre. Leur patron ne devient plus les intéresser. Ils ne devraient pas se présenter devant lui que pour la conciliation. Or, le conseil des Prud'hommes leur recommande de ne pas le recommander à tous ceux qui se présentent à lui, d'aller, pendant les quelques jours qui précèdent le jour de la conciliation, trouver leur patron, afin de savoir s'il manifeste envers eux toujours les mêmes sentiments.

Il est de dire que ces grévistes ont pu être suivis les ordres du secrétaire et que leur patron, plusieurs fois de leur tournée.

Le même cas se répète autant de fois que de nos affaires surviennent. Il est de notre devoir par conséquent, de mettre les travailleurs en garde contre ces habitudes que je considère comme inutiles et qui sont de nature à abaisser leur propre dignité.

En tout de sa fortune, le patron se méfiait toujours des ouvriers qu'il employait. Ne peut-il pas, parmi les milliers de sans-travail, chercher des remplaçants? Jamais, de nos jours, un patron n'est dans l'embarras.

Quelle part, je me demande pour qu'on demande toujours les mêmes habitudes de travailleurs congédiés iraient trouver leur patron. Est-ce qu'ils espèrent qu'il va revenir sur sa décision, qu'il va regretter la faute qu'il a pu avoir commise? Hélas! qu'on se trompe.

Notre ne saurions trop appeler l'attention des travailleurs sur toutes ces questions. Ils perdraient leurs temps, ils n'auraient pas l'air de tant se soucier sous la volonté patronale, et en échange, ils gagneraient en dignité, en estime, s'ils consentaient à rester à la porte des ateliers pour attendre la solution qui peut être prise à leur égard.

Arrière donc, ces préjugés, ces habitudes! Il faut s'habituer à être des hommes libres et non des grouettes.

Charles VÉREQUE.

RÉCLAMATIONS LÉGITIMES

à la revue d'appel

Les hommes de la classe de 1874 ayant servi, ont été, hier lundi, passés en revue par M. le général commandant la subdivision.

Pendant cette revue, de nombreuses réclamations ont été présentées par ces anciens soldats. Voici à quel sujet. Lors de la libération de leur service actif, on a remis, à chacun d'eux, une somme de douze francs. On parle de vingt francs pour certains.

Pourquoi cette retenue? Pour aller au Trésor public, a-t-on dit? Dans quel but? Personne n'en sait rien.

Or, c'est précisément, parce que ces hommes ne savent pas pourquoi on leur a conservé cet argent et parce qu'ils ignorent l'usage qu'il en a été fait, qu'ils se sont permis de demander des explications au général commandant.

Parmi les nombreux réclamants, nous sommes autorisés à nommer M. Decock, au «*Chevalier Vert*», rue de Tournai.

M. le général commandant s'est trouvé fort embarrassé pour répondre, ne sachant pas non plus pourquoi ces faits s'étaient accomplis.

Il a simplement prié les réclamants de bien vouloir par lettre lui adresser leurs plaintes, promettant de faire le nécessaire pour que satisfaction leur soit donnée.

Suicide d'un gendarme. — Le gendarme Roland a été trouvé pendu à une poutre dans sa cuisine à environ 1 mètre 50 du sol. Roland était veuf avec cinq enfants.

On suppose que c'est le chagrin qu'il a éprouvé de la mort de sa femme qui l'a déterminé à se donner la mort.

Infractions à la loi sur le travail des femmes et des enfants. — On nous signale qu'une quarantaine de jeunes gens, n'ayant pas leur dix-huitième année sont employés au tissage de MM. Tiberghien frères, fabricants aux Francs, pendant onze et 12 heures par jour.

Nous prions l'inspecteur du travail de faire une courte apparition dans cet atelier. L'étrange et si mal faite que cette loi, elle est à respecter.

Bonnez le compte. — On nous a donné connaissance du fait suivant: Un ouvrier ayant travaillé chez M. Mathon Dubrulle, boulevard Gambetta s'est vu payer ses derniers 5 jours à raison de 11 heures par jour. Comme un règlement affiché spécifie qu'il sera payé 12 heures par jour, l'ouvrier a réclamé au directeur le surplus. Ce dernier a répondu qu'il ne voulait pas revenir sur sa décision.

Si ce fait est vrai, nous joignons nos protestations à celles de cet ouvrier.

Faite d'une fraudeuse. — Hier vers 7 heures du soir, des douaniers ayant remarqué à la gare, les allures suspectes d'une femme, se décidèrent à l'arrêter. Ils ne se trompaient pas: c'était bien une fraudeuse qu'ils avaient devant eux.

Les douaniers prirent alors le chemin du poste central de police; une méaventure les attendait, toujours accompagnés de la femme, ils arrivèrent rue de Roubaix, cette dernière laissa tomber l'enfant qu'elle portait dans les bras et vivement se sauva à toutes jambes.

Interloqués les douaniers laissèrent échapper la fraudeuse dont on perdit bientôt les traces.

Il se chargèrent de l'enfant et au milieu d'une foule assez considérable, ils vinrent déclarer à la police la méaventure qui venait de leur arriver.

Pendant toute la soirée, une voisine du poste central s'est chargée de l'enfant. La femme a dit aux douaniers qu'elle se nommait Clémence Dubar, 24 ans, demeurant rue du Tilleul.

Conseil municipal. — A l'ordre du jour de la session de mai les affaires suivantes seront inscrites.

Pose d'une horloge, avec cadran au fronton de l'hôtel-de-ville.

Sociétés de secours mutuels: Rapport sur le vote de M. Dierx et sur celui de M. Delphin Dumortier, tendant à l'allocation d'un subside extraordinaire aux sociétés de secours mutuels qui toutes, ont été plus ou moins éprouvées par la rigueur de l'hiver.

Le conseil de révision. — Les jeunes gens habitant le canton nord de notre ville, ont passé hier devant le conseil de révision.

Les futurs soldats se sont grandement amusés.

Les pleurs viendront plus tard.

Enfant perdu. — La petite Angèle Collard, âgée de deux ans, est partie de chez ses parents, depuis hier matin.

Les parents demeurent rue du Petit Caporal.

Défaut d'éclairage. — Plusieurs conventions ont été dressées à la charge de M. Alphonse Carotte, entrepreneur, rue d'Italie, 37, à Roubaix. Cet entrepreneur avait oublié de placer la lumière le dimanche 5 mai, devant les bâtiments qu'il fait construire à Tourcoing, rue Carnot, et rue Louis Leloir.

Wattrelon. — Procès verbal. — La nommé Henuo Henri, briqueteur, ont eu chacun un procès pour défaut de registre de logement.

Infraction à un arrêt d'expulsion. — La nommé Pauline Decolbeck a été arrêtée hier pour infraction à un arrêt d'expulsion elle a été dirigée sur Lille.

Encombrement de la voie publique. — Le nommé Stalons J.-B., a laissé séjourner un tas de terre sur la route n° 9 pendant deux nuits, sans avoir mis de lanterne. Procès-verbal a été pressé à sa charge.

Pour avoir oublié l'heure. — M. D., cabaretier, à Wattrelon, a été l'objet d'une convention, ainsi que deux de ses clients, pour avoir laissé son cabaret jusqu'à deux heures du matin, dans la nuit de dimanche à lundi.

SAUVAGE AGRESSION

Contre des douaniers à Halluin. — Le préposé de douanes Berger, de service à l'extérieur du grand bureau à Halluin, voyait dans la nuit de samedi à dimanche vers une heure du matin, quatre individus venir de son côté. Ils étaient en état d'ivresse et chantaient à gorge déployée.

Le préposé s'approcha de l'un d'eux, Emile Dumortier, âgé de 27 ans, domicilié à Halluin, pour le fouiller. Emile Dumortier, éclata aussitôt en menaces, et sortit de sa poche un couteau et sans l'ouvrir, heureusement, en assés de toutes ses forces un coup sur la tempe droite de Berger. Celui-ci fut gravement atteint: le sang coula à flot.

Aux appels poussés par leur collègue, le sous-brigadier Baroux et le préposé Chapé, accoururent, mais en les apercevant, trois des agresseurs prirent la fuite et passèrent la frontière.

Quant à Dumortier, malgré ses efforts, il ne put s'échapper des mains de sa victime. On l'arrêta séance tenante, et en le fouillant, on trouva sur lui 130 grammes de tabac de contrebande.

Ses compagnons ne sont pas encore retrouvés. L'enquête continue.

LILLE

VIOLENT INCENDIE

RUE DES SARRAZINS

La nuit dernière un grand incendie dans lequel ont failli périr plusieurs personnes s'est déclaré à l'estaminet «*A la Colonne de 1792*», tenu par M. Legas, au coin de la rue d'Eylau et de la rue des Sarrazins.

Il était environ une heure du matin lorsque les locataires du second étage de la maison furent réveillés par la fumée qui pénétrait dans leurs chambres. Affolés ils cherchèrent à descendre dans la rue, mais déjà la cage de l'escalier ne formait plus qu'un brasier.

Le feu et les cris avaient réveillé à leur tour les voisins qui, aussitôt, en attendant l'arrivée des pompiers, organisèrent les premiers secours.

Le repos du dimanche

Il y a des gens qui ne savent qu'inventer pour se rendre populaires: ce sont les bourgeois cléricaux.

On sait toute la haine qui anime ces gens-là contre la démocratie; aussi on ignore pas le peu de sincérité qui les anime quand ils professent des sympathies pour les réformes sociales.

Depuis quelques années déjà, il existe une association de trois peles et de quatre tonduis, intitulée pompeusement: *Ligue du repos dominical*.

Cette ligue a pour but d'obtenir des exploitants de toutes sortes le repos du dimanche pour permettre à leurs ouvriers d'accomplir leurs devoirs religieux.

Naturellement, ces messieurs ont trouvé quelques patrons parmi leurs collègues de Notre-Dame de l'Usine, ont accepté de faire reposer leurs salariés le dimanche, à cette condition qu'ils iraient à la messe et aux vêpres.

Certes nous sommes partisans du repos d'un jour par semaine pour tous les ouvriers des deux sexes, non pas pour sauver la religion, mais surtout pour le bien de la famille et pour la santé ouvrière. Cependant nous ne croyons pas devoir choisir le dimanche comme jour obligatoire de repos; nous préférons laisser aux patrons et aux ouvriers le soin de débattre eux-mêmes le jour qu'ils préféreraient comme jour obligatoire de repos avec défense formelle aux employeurs d'obliger leurs ouvriers et employés à aller à l'église ou à une chapelle de Notre-Dame de l'Usine quelconque.

Nous voulons plus encore, nous voulons que les heures de Travail soient réduites aux *Trois-Huit*.

Et vous dites, M. Desreumaux Charles et Henri Rogez, que vous êtes franchement sur le terrain social, avec votre question de repos dominical?

Finissez donc votre comédie: vous vous faites ridicules.

Mais à l'avenir, ne choisissez plus le dimanche pour faire vos études, sur la nécessité du repos dominical. Ce jour-là, reposez-vous vous-mêmes. Les travailleurs ne s'en trouveront pas plus mal. Ce que vous faites pour eux n'en vaut pas la peine.

Tentative de déraillement. — Dimanche, vers 8 heures du soir, le mécanicien-Delanoy qui conduisait le train de voyageurs sur la ligne de Lille à Béthune aperçut en arrivant à hauteur de la porte de l'avenue, un individu en train de pousser sur le rail un objet volumineux. Le mécanicien stoppa aussitôt. Il était temps car le train n'était plus qu'à un mètre à peine de l'objet en question qui n'était autre qu'un bloc de grès, enveloppé dans un morceau de toile d'emballage.

Les deux entraînés, l'auteur du crime tentait de s'enfuir, mais il fut arrêté par MM. Deschmidt, conducteur, et Renan, garde-frein, se mirent aussitôt à sa poursuite.

Se voyant serré de près, le malfaiteur s'engouffra dans le corridor d'un estaminet de la rue des Postes et alla se cacher dans une chambre d'aisances. C'est là que MM. Deschmidt et Renan l'arrêtaient. Conduit au poste de police, l'individu déclara se nommer Albert Sanniez, demeurant rue Courmont.

Il a été écroué hier matin et tenu à la disposition du parquet.

Accident. — Hier, vers 4 heures de l'après-midi, plusieurs ouvriers sortaient de l'estaminet «*A la sortie de l'église*», de Philippe-Bon, lorsque par suite d'un violent coup de vent, une des fenêtres du 2e étage, se ferma brusquement. Les vitres se brisèrent et un des éclats, en tombant, vint blesser grièvement, à la main gauche, Jules Delers, 18 ans, zingueur, demeurant rue Fombelle.

Conduit à la pharmacie Lebrun, le blessé y a reçu un premier pansement.

Vol audacieux. — Dimanche un audacieux voleur, resté inconnu à l'heure de l'arrestation de M. Eykens, quincaillier rue Fombelle, un chaudron de cuivre et un seau de zinc.

Le vol a porté plainte au commissaire de police du 6me arrondissement qui a ouvert une enquête.

Banqueroute. — Le nommé Ambroise Defaux, 42 ans, voyageur de commerce, rue Traversière 12, a été hier mis en état d'arrestation par le service de la sûreté pour banqueroute, en vertu d'un mandat d'arrêt, lancé par le parquet de Lille.

Une fausse alerte. — Dans la nuit de dimanche à lundi, Mme X., cabaretière, rue de Flandre, a entendu deux bruits du matin, du bruit au deuxième étage de sa maison. Elle se leva effrayée et appela au secours. Des locataires réveillés par des cris, sortirent de leur chambre et trouvèrent dans le couloir un individu inconnu.

Un agent de police, aussitôt appelé, vint s'emparer de l'individu, et le conduisit au poste de la 6e arrondissement.

Là, on s'aperçut qu'on avait simplement en affaire à un ivrogne qui avait pénétré chez Mme X... croyant rentrer dans son domicile et qui lui-même était fort effrayé des résultats de sa méprise.

Cantines scolaires. — On nous communique la note suivante:

«*L'œuvre des cantines scolaires des Ecoles laïques de Saint-Sauveur et Saint-Maurice, pendant l'hiver 1894-95, distribua 22248 dinars aux garçons et filles pauvres fréquentant les dites écoles. La dépense, y compris divers secours, s'est élevée à 5267 fr. 67.*

Le Comité espère non seulement continuer pendant l'hiver 1895-96, mais augmenter ses dépenses par l'adjonction de deux écoles de filles. A cet effet, il organise une grande tombola pour laquelle il a déjà reçu de nombreux lots.

COURS ET CONFÉRENCES

Faculté des lettres. — Mardi 7 mai, à 4 h. 1/2 du soir, salle B, cours public de M. Cons: *L'Europe du Nord-Ouest*.

Mardi 7 mai, à 8 h. 1/2 du soir, cours public municipal de M. Dufour: Les origines de l'épopée homérique. L'Iliade et l'Odyssée.

HUILLE DU CONGO le plus puissant conserv. de la chevelure.

LE NORD

AVESNES

Fournies. — Reconnaissance patronale. — Samedi on lui les funérailles d'un ouvrier nommé Emile Jeanou malade depuis trois mois.

Cet malheureux était mort dans la dernière misère. Or, pendant sa maladie, son patron qu'il avait servi durant 16 ans, n'a jamais daigné s'occuper de lui. Il n'a même pas assisté à son enterrement.

CAMBRAI

Caudry. — La Commission du Concours de musique, organisée au profit de sa caisse une tombola, autorisée par arrêté préfectoral en date du 20 février 1895.

Le prix du billet est fixé à 50 c.

Nous engageons vivement nos lecteurs à souscrire en masse. Tout en assurant dans une mesure le succès de cette fête musicale ils courront la chance de gagner quelqueun de magnifiques lots.

VALENCIENNES

Accident à l'exposition.

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences assez graves s'est produit hier à l'exposition:

La magnifique exposition de liquides que M. Jacob avait installée s'est affaissée en partie, brisant une certaine quantité de rhum, cognac, vins d'Espagne, de Portugal et d'Algérie.

Les nombreux consommateurs qui se pressaient tout autour du bar de dégustation en ont été quittes heureusement pour la peur.

La cause de l'accident doit être attribuée à l'ébranlement que les garnisseurs et les tapissiers font subir aux cloisons en bois qui font la majeure partie des clôtures de l'exposition.

Une affaire de meurs à Haspres

Il n'est bruit dans notre commune que d'une affaire de meurs qui, jusqu'à présent, paraît très singulière.

Un domestique de ferme, dont nous tiendrons le nom jusqu'à plus amples informations, aurait été envoyé dans les champs avec une fléte de treize ans et lui aurait fait à différentes reprises des propositions honteuses.

Le premier jour le gamin qui paraît roublarde aurait accepté les caresses dudit domestique et la promesse d'une pièce de vingt sous à l'appui; mais le lendemain, le gamin ayant refusé le paiement, la donzelle se fâcha et conta la chose à ses parents.

Celui-ci, après avoir demandé une indemnité qu'ils n'ont obtenu pas, déposèrent une plainte et la justice informe.

Nous reparlerons de cette affaire s'il y a lieu.

DOUAI

Un gendarme grièvement blessé

Hier matin, toutes les brigades de gendarmerie à cheval de l'arrondissement de Douai étaient réunies sur le champ de manœuvres, en vue de l'inspection générale qui doit avoir lieu sous peu.

Les brigades, sous les ordres de M. le capitaine de gendarmerie Vincent de Vanier, faisaient les manœuvres de pelotons et de sauts d'obstacles.

Au moment où le gendarme Grevet faisait franchir à son cheval les monticules qui servaient de parapet aux anciennes fortifications, sa monture s'abattit, cheval et cavalier roulerent du haut du monticule.

Dans sa chute, Grevet s'est fait une forte blessure au front et a reçu de graves contusions aux reins.

Le gendarme a été transporté à l'hôtel-Dieu dans une voiture d'ambulance.

Son état n'est pas très grave, mais il se plaint de violentes douleurs à la tête. Des lésions internes sont à craindre.

Non... répondit-elle, hésitante.

— C'est vous, méchante enfant, qui la causez.

— Moi? moi? exclama Madeleine, dont le visage se couvrit d'une pudique rougeur.

— Votre mère m'a tout dit. Ainsi, malgré mes conseils, malgré ma volonté expresse, vous persistez dans votre folie?

— Que voulez-vous, monsieur l'abbé? je ne puis faire autrement. J'ai essayé de vous obéir; mais mon cœur tient au sien par des liens si puissants que je ne puis les briser. Je ne le puis pas, je vous assure que je ne le puis pas.

— Même cette nuit passée chez une actrice ne vous dessilla point les yeux?

— Il m'a tout expliqué. Il n'est pas coupable.

— Ainsi, vous le croyez, contrairement à toutes les apparences?

— Ni, parce que je le suis incapable de mentir. Et puis, j'ai une preuve de son innocence, un billet de cette Lovely. Enfin, alors même qu'il serait coupable, je lui pardonnerais.

— Je vous dis, moi, que c'est un libertin. J'ai appris hier par le père Lambert, qui le tient de la duchesse, qu'il a séduit la fille du jardinier; bien plus, qu'il a osé faire des tentatives de séduction vis-à-vis de sa cousine Charlotte. N'est-ce pas le comble de la dépravation?

(A suivre)

LA VENGEANCE

du Beau Vicaire

par M.-L. Gagneur

XXVI

Croyez à tous mes profonds sentiments de respectueuse reconnaissance.

«*A de Pivrac.*»

De son côté, Madeleine écrivit à son père. Quelle lettre pleine d'effusion, d'hilarité! qui terminait par ces mots:

«*Donc, demain, tout sera fini avec M. d'Etioles. Mon père consent à notre bonheur. Je vous attends demain soir. Tout à vous pour la vie.*

«*Votre Madeleine. livre de joie.*»

Pour la première fois depuis huit jours, elle mangea avec appétit.

Après le dîner, son père l'attira sur ses genoux.

Ce soudain bonheur lui rendait tous

ses sourires, toutes ses grâces juvéniles.

Elle ne trouvait ni de mots assez tendres ni de trop douces câlineries pour ce père qui venait de l'arracher au désespoir.

Il lui demanda de se mettre au piano et de lui chanter l'air des Bijoux de Faust, qu'il aimait tant.

Pendant qu'elle chantait l'abbé de Malglaive arriva; mais Mme de Pivrac l'arrêta dans le vestibule, l'emmena dans son appartement, et lui raconta ce qui s'était passé, ainsi que l'amour persistant de sa fille pour Jean de Rochechaume.

A ces mots, l'abbé de Malglaive sentit un flot de sang lui monter aux joues, et il éprouva à sa blessure, qui n'était pas encore éteinte, une douleur cuisante; mais le cœur saignait plus encore; et son amour-propre, plus que le cœur.

«*Quoi! malgré tous ses conseils et ses remontrances, elle persistait dans cette folie.*

— Hélas! c'est une véritable passion, dit Mme de Pivrac. Je vous en conjure, faites une dernière tentative pour la sauver.

— Elle est au salon?

— Oui; mais veuillez attendre un instant ici. M. de Pivrac est très fatigué. Il va se retirer. Il est préférable qu'il ne vous voie pas.

— Alors vous me laisserez seul avec cette malheureuse enfant?

— «*Monsieur l'abbé, sermonez-*

la, et arrachez-lui du cœur cette horrible passion!

— J'essaierai.

Dès que M. de Pivrac fut rentré dans son appartement, l'abbé de Malglaive pénétra dans le salon. Madeleine, toujours à son piano, s'abandonnait à une improvisation où éclatait son bonheur.

«*Bravo! s'écria l'abbé d'une voix basse et émue.*

Madeleine sursauta, se leva, et aperçut l'abbé debout qui écarlatit la portière.

Le salon était faiblement éclairé par deux lampes recouvertes d'abat-jour sombres. Cette grande silhouette noire dans l'encadrement de la porte lui causa une sorte d'effroi. Elle ne put retenir un léger cri.

— Comment! vous étiez là, monsieur l'abbé! Depuis longtemps?

— En prononçant ces mots, elle avait une attitude réservée, presque froide.

— Que je ne vous interrompe pas, mademoiselle, répartit le prêtre. Je vous prie même de continuer. Vous savez que je raffole de musique, et que j'éprouve un plaisir infini à entendre votre jeu perlé, si fin, si correct, si profondément senti surtout, et votre voix pure, pénétrante, qui ramène toutes les fibres du cœur, ajouta-t-il plus bas en se rapprochant du piano.

La visite inattendue de ce prêtre causait à Madeleine un embarras, une émotion indéfinissables.

— Voyons, que jouez-vous?

— Et lui tournait d'une main fébrile les

feuilles du cahier de musique. En se penchant un peu pour lire, il effleura presque les cheveux de Madeleine, dont le parfum enviraient lui causa comme un vertige.

— Ce n'est pas cela que je jouais, dit Madeleine.

— Quoi donc?

— Une improvisation.

— Vous n'avez pas l'habitude de mettre à vos improvisations cette allure joyeuse. Vous préférez d'ordinaire le ton mineur, un peu plus lent et plaintif.

Madeleine répondit par un arpeggio sonore en ton majeur.

— Préférez-vous cependant, reprit-elle en souriant, quelque chose de doux, de triste?

Car elle voulait éviter toute confidence et surtout toute discussion avec son confesseur.

Elle commença le premier nocturne de Chopin, si plein de poésie et de passion. Elle l'exécuta avec une délicatesse de jeu et une expression si ardente, que, tout à coup, Malglaive se leva, et lui saisissant la main avec force:

— Ne vous ai-je pas défendu de jouer avec cet accent d'il-dit d'un ton si bizarre que Madeleine surprise se tourna vers lui.

Elle vit son visage bouleversé, son regard animé, plein de lueurs.

Depuis longtemps, elle doutait que l'abbé de Malglaive avait pour elle un penchant un peu plus vif que celui d'un directeur pour sa pénitente. Or

cet amour sacrilège, cette passion de prêtre lui causait une indicible terreur.

Elle le regardait donc ce moment avec une expression d'effroi.

Cependant Malglaive, semblait calme, quoiqu'il fut devenu très pâle. Repoussant son idée première, elle le crut subitement indisposé.

— Qu'avez-vous donc, monsieur l'abbé? Qu'avez-vous?

Le vicaire, au lieu de répondre, se laissa tomber sur le sofa, comme s'il succombait à une faiblesse. De plus en plus effrayé, Madeleine s'élança vers la son